



pour Nationalité Française

Par **sonia61**, le **24/11/2009** à **14:52**

bonjour Madame, Monsieur

ma question, c'est au sujet de ma nationalité si j'ai le droit avoir ma nationalité française je suis née le 2 //11/1961 en France, donc je suis partie à l'age de 15ans et demi en 1977 entre le mois de Mai et juin

, car mes parents ils étais séparer, ma grande-mère ma emmener en Algérie , j'avais que 15 ans et demi, ma grande -mère elle ma fais signée en consulat un papier que je connaissais pas , j'ai rester en Algérie jusqu'aux 2001, enfin c'est compliquée mon histoire, j'ai du mal à vous expliquée, ma question avoir ma nationalité française et merci d'avance

Par **Chouteau**, le **24/11/2009** à **15:38**

La réponse peut s'avérer difficile.

Car si la nationalité française s'acquiert bien en naissant sur le sol français, on peut aussi la perdre au moment de sa majorité en y renonçant de plein droit en faveur de la nationalité de ses parents.

J'ai l'impression que c'est bien le document que vous avez signé avec votre grand mère. Et comme il y a de cela plus de trente ans, vous risquez de vous voir opposer la prescription triennale. Il faudrait sans doute pouvoir prouver qu'il y a eu violence de la part de votre famille pour que vous ne reveniez pas sur ce document. Peut etre auriez vous dû vous y prendre plus tôt pour annuler ce papier.

En tout cas, je vous conseil vivement de savoir de quoi parle ce papier, en vous rendant au consulat, et de leur demander quels sont vos possibilités d'action.

Par **sonia61**, le **24/11/2009** à **15:52**

bonjour sur une feuille rose que j'ai signée, par contre j'ai mon titre de séjour , je suis une algérienne , née en France en 1961, ma mère elle a eu sa double nationalité français et algerienne,